Grant Thornton

Business Risk Services

Indicateurs ERCAS : la fin annoncée du CPI de Transparency International ?

03/05/2022

Indicateurs ERCAS et indice CPI

La compilation récente, sur une plateforme internet unique, des trois indicateurs de corruption de l'ERCAS - l'indice d'intégrité publique (*IPI – Index for Public Integrity*), l'indice de prévision de l'évolution de la corruption (*CRF - Corruption Risk Forecast*) et l'indice de transparence (*T-index*) - est l'occasion de nous interroger sur les usages possibles de ces indicateurs par les acteurs économiques et étatiques, mais également de se demander si ces indicateurs peuvent, à terme, détrôner l'indice CPI de Transparency International, qui fait référence à ce jour sur le sujet de la lutte contre la corruption.

Toutefois, bien que l'approche méthodologique de l'ERCAS se veuille la plus précise et la plus objective possible et présente, de ce fait, des opportunités réelles en matière d'appréciation du risque pays, il apparait que le CPI demeure la source de données la plus exhaustive à ce jour au regard du périmètre de couverture et du nombre de pays évalués.

Qu'est-ce que l'ERCAS ?

L'ERCAS (Centre Européen de Recherche pour l'Anti-corruption et le renforcement de la Bonne Gouvernance Étatique – *European Research Center for Anti-corruption and State-building*) est un institut de recherche rattaché à la Hertie School à Berlin.

Il est principalement financé par le Congrès Américain au travers du Fonds de dotation National pour la Démocratie (NED - National Endowment for Democracy) et de son organisme affilié, le Centre pour l'Entreprise Privée internationale (CIPE – *Center for International Private Enterprise*). Cet institut a bâti les 3 indicateurs de corruption sur la base des travaux d'Alina Mungiu-Pippidi*.

*Directrice de l'ERCAS et professeur d'études démocratiques à la Hertie School.

Indice de transparence (T-Index)

En préambule, l'ERCAS définit la transparence comme l'information publique minimale disponible et accessible (gratuitement) nécessaire pour décourager la corruption et permettre la responsabilisation publique dans une société.

Ainsi, bien que les deux indices (CPI et T-Index) apprécient le risque pays en matière de corruption exclusivement sur la base de la transparence des relations avec les pouvoirs publics, le T-Index, à la différence du CPI qui fait reposer son évaluation sur la compilation d'indices recensant l'appréciation subjective d'experts et de chefs d'entreprises, base son évaluation sur deux jeux de critères objectifs : la transparence *de jure* et la transparence *de facto*.

Cette dichotomie permet de tenir compte, dans l'analyse, de la différence entre le discours public et les mesures adoptées par le pays d'une part et la réalité d'autre part. La somme des deux notes, *de jure* et *de facto*, constitue la note pays[1].

L'appréciation de la transparence *de jure* dépend de l'adhésion du pays concerné aux traités internationaux pertinents au regard du sujet d'une part et de la mise en œuvre de législations censées faciliter et garantir la transparence des relations avec l'administration publique d'autre part[2]. Chaque critère rempli rapporte un point, la somme de ces points constituant la note de transparence *de jure* du pays évalué.

L'appréciation de la transparence *de facto* est, quant à elle, le résultat de l'évaluation de l'accès à 14 ressources clés au regard de la transparence de la vie publique (par exemple l'accès au calendrier d'audiences et aux décisions détaillées des cours suprêmes, l'existence d'une base de données recensant les législations, la transparence budgétaire, la transparence du cadastre, l'existence d'un registre du commerce et des sociétés…).

Ces 14 ressources sont ainsi soit accessibles en ligne et détaillées (1pt), soit accessibles en ligne mais peu détaillées (0,5pt), soit non accessibles en ligne ou trop génériques (0pt). La somme des points obtenus au regard de ces 14 ressources constitue la note de transparence *de facto* de chaque pays.

Cette méthode d'évaluation conduit à une appréciation du risque pays radicalement différente de celle de Transparency International. Ainsi, certains pays considérés par le CPI comment étant peu exposés apparaissent beaucoup plus exposés dans le classement T-Index. Par exemple la Suisse, ou le Luxembourg, avec une note respective de 84 et 81 dans le CPI, descendent à, respectivement, 58 et 47 dans le classement T-Index[3]. Cette différence s'explique assez aisément par l'opacité relative de leurs systèmes financiers et administratifs.

Si la méthodologie d'évaluation, très objective, du T-Index et les nombreux changements quant au classement des pays méritent d'être étudiés et analysés, une limite majeure demeure quant à la possibilité d'exploiter le T-Index à des fins opérationnelles, comme dans le cadre de la cartographie des risques de corruption par exemple. En effet, le périmètre d'analyse du T-Index est plus réduit que celui de CPI, 51 pays évalués par le CPI ne l'étant pas par le T-Index.

Indice d'intégrité publique (IPI)

L'indice d'intégrité publique vise à mesurer la capacité d'un pays à contrôler la corruption : plus le niveau d'intégrité publique est élevé, moins nombreuses sont les opportunités de corruption.

Alors que le T-Index poursuit un objectif similaire au CPI, l'indice IPI apporte une analyse complémentaire et novatrice sur les leviers de contrôle de la corruption. La logique sous-jacente de cet indice reste cependant relativement alignée avec l'approche globale de Transparency International. L'IPI repose ainsi sur l'analyse de six critères retenus pour évaluer le rapport de force existant entre :

- les opportunités de corruption (correspondant au pouvoir discrétionnaire laissé aux pouvoirs publics) : niveau de transparence administrative (calculé sur la base de 4 des critères utilisés pour l'appréciation de facto du T-Index), niveau de transparence budgétaire, étendue des services administratifs en ligne4 ;

- les mesures de contrainte (correspondant à la capacité d'une société à encadrer les abus des pouvoirs publics) : indépendance judiciaire, citoyenneté électronique, liberté de la presse.

L'approche de l'ERCAS dans l'évaluation de l'IPI se distingue de celle de Transparency International en s'éloignant de la seule perception de ce rapport de force afin de la confronter à des éléments chiffrés plus objectifs et normalisés permettant d'identifier les meilleures pratiques sur chacun de ces volets et le positionnement de chaque pays.

Ces six critères font l'objet d'une notation allant de 1 à 10.

Les modalités d'évaluation confrontent ces critères avec les différents niveaux de développement humain (IDH) de chaque pays, afin de tenir compte des facteurs socio-économiques endogènes de nature à favoriser le risque de corruption.

La moyenne des six critères aboutit à une note d'intégrité publique accessible pour 114 pays. De la même manière que pour le T-Index, la liste des pays couverts reste encore limitée : 66 pays évalués par le CPI ne le sont pas dans le cadre de l'IPI. Il faut également souligner que trois pays ont été exclus volontairement par l'ERCAS et le CIPE, à savoir la Chine, l'Azerbaïdjan et l'Arabie Saoudite au motif que ces États avaient fait l'objet d'accusations liées à des manipulations de données.

Le classement résultant de cet indice reste globalement aligné sur celui issu du CPI. Néanmoins il apparaît très utile pour identifier plus finement les causes de la corruption dans un pays donné et ainsi attirer la vigilance des acteurs économiques sur des risques spécifiques auxquels ils pourraient être exposés tout en aiguillant les pouvoirs publics sur les correctifs à mettre en place.

Indice de prévision de l'évolution de la corruption (CRF)

Le dernier des indicateurs proposés par l'ERCAS se veut innovant. Quand les indicateurs en la matière ne permettent de fournir qu'une image statique du risque de corruption ou le chemin parcouru sur la base de données obtenues sur l'année écoulée, le CRF a pour ambition de fournir aux acteurs économiques et institutionnels une tendance prévisionnelle de l'exposition au risque de corruption d'un pays donné sur les deux prochaines années.

Ainsi, le *Corruption Risk Forecast* permet de prendre en considération l'impact à venir des mesures et politiques anticorruption prises par les différents États, mais également d'évènements politiques majeurs[6].

L'analyse de ces tendances permet de classer les pays en trois catégories :

- « *Stationary* » : le pays sera exposé à un risque de corruption sensiblement identique
- « *Improvers* » : le pays sera moins exposé au risque de corruption
- « *Backsliders* » : le pays sera davantage exposé au risque de corruption

À date, même si la plupart des pays sont classés dans la catégorie « *Stationary* », une trentaine de tendances différentes ont pu être identifiées dans les prévisions 2022 : 22 pays font l'objet d'une tendance positive (dont l'Espagne, le Maroc et l'Indonésie), quand une tendance déclinante a été identifiée pour 9 pays (dont l'Egypte, la Russie et le Venezuela).

Cette mesure prévisionnelle pourrait alors devenir un outil utile afin d'assister les acteurs dans une appréciation plus dynamique des risques relatifs à des opérations stratégiques à moyen ou long terme.

La catégorie « *backsliders* » pourrait, quant à elle, constituer un facteur aggravant dans l'appréciation du risque de corruption afin de pousser les acteurs économiques à adopter des plans d'actions renforcés sur les opérations en lien avec ces pays.

En conclusion, la nouvelle approche proposée par l'ERCAS apporte de l'objectivité à l'évaluation du risque pays et constitue ainsi une nouvelle source d'information intéressante qui devrait permettre à l'ensemble des acteurs intéressés par la connaissance fine du risque de corruption (fonctions conformité, directions des risques…) de renforcer leur capacité d'analyse sur la base d'éléments factuels.

En revanche, la couverture géographique limitée de ces nouveaux indices, y compris dans certains cas au regard de pays aussi importants que la Chine, interdit son utilisation pour des exercices tels que la cartographie des risques de corruption ou l'évaluation des tiers qui ont une vocation holistique.

S'il est donc encore trop tôt pour remplacer le CPI, la poursuite de cette initiative et le renforcement de la couverture géographique pourraient faire de cette nouvelle génération d'indicateurs des *challengers* légitimes à moyen terme.

1.*T-Index Methodology, www.corruptionrisk.org/t-index-methodology/ (consulté le 26 avril 2022)*

2.*Présence d'une loi ayant trait à la liberté d'accès aux documents administratifs.*

3.*Les notes pays du T-Index ont été recalculées afin d'uniformiser l'échelle utilisée avec celle du CPI. La méthodologie de recalcul est celle utilisée par CPI pour uniformiser les notations des différentes sources servant de base à la cotation pays finale.*

4.*A noter que les critères de « transparence administrative » et de « services en ligne » n'ont été introduits qu'à compter de l'édition 2021 en remplacement des critères de « charge administrative » et « d'ouverture commerciale » à la suite de l'arrêt du Projet Doing Business de la Banque Mondiale sur lesquels s'appuyaient les composantes de l'indice.*

5.*IPI Methodology, www.corruptionrisk.org/ipi-methodology/ (consulté le 26 avril 2022)*

6.*Forecast Methodology, www.corruptionrisk.org/forecast-methodology/ (consulté le 26 avril 2022)*

Grant Thornton

Le cabinet Grant Thornton est en première ligne pour assister les dirigeants de ces entreprises à mettre en place des mesures efficaces de prévention des risques de corruption.

Fort de son expérience de conseil aux grandes entreprises, Grant Thornton aide également les PME/ETI à identifier les chantiers prioritaires et à mettre place des processus adaptés à leurs besoins et leurs moyens, en fonction de leurs activités, leurs zones géographiques ou leurs relations avec les tiers.

L'évaluation de l'intégrité des partenaires est l'une des mesures phares pour se protéger contre les risques de corruption, selon l'AFA. Parfois difficile à mettre en œuvre, Grant Thornton propose un service complet pour accompagner ses clients dans le recensement et la classification de l'ensemble de leurs clients, fournisseurs et autres tierces parties. Nous proposons ensuite des solutions d'évaluation des tiers et conseillons les entreprises quant aux dispositions à prendre en cas de risque identifié.

Au-delà de l'évaluation des tiers, les techniques d'intelligence économique mises en œuvre à cette occasion peuvent également être utiles aux PME pour une série de décisions clés, telles que la croissance externe, l'installation ou le commerce dans un nouveau pays, le choix d'un partenaire, etc...

210 M€ chiffre d'affaires

23 bureaux

2 000 collaborateurs

125 associés

5,4% de croissance en 2021

86 sociétés cotées auditées dont **environ 50** « ***small&mid cap*** »

122 Entités d'Intérêt Public auditées *

75% des Groupes du CAC 40 accompagnés

Nicolas GUILLAUME

Associé
Business Risk Services

Coordonnées :
+33 (0)6 11 12 52 16

nicolas.guillaume@fr.gt.com

www.grantthornton.fr

Grant Thornton France

@GrantThorntonFr

Grant Thornton France

Membre français de Grant Thornton International Ltd. Société Anonyme d'Expertise-Comptable et de Statutory audit inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre.

RCS Paris B 632 013 843 •TVA intracommunautaire FR 01 632 013 843 - APE 6920Z •Siège social : 29 Rue du Pont 92600 Neuilly sur Seine